



VAUCLUSE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mardi 30 septembre 2025  
19 heures 00**

-----

**CR/GF**

**N° 003289**

Contrat d'assistance entre  
la Société Publique Locale  
Territoire Vaucluse et la  
commune d'Apt - Projet de  
réalisation de parkings de  
proximité

Publié le :

Mardi 2 octobre 2025

**VOTES POUR : 22**

**VOTES CONTRE : 0**

**ABSTENTION(S) : 10**  
M. Yannick BONNET,  
Mme Sylvie TURC,  
Mme Brigitte BENOIT DE  
SOLLIERS,  
M. Nathan SAIHI, par  
procuration  
M. Dominique THEVENIEAU,  
M. Rémi ROLLAND,  
M. Christophe CARMINATI,  
Mme Céline CELCE,  
M. Henri GIORGETTI,  
Mme Céline RIGOUARD

**Le 30 septembre 2025 à 19 heures 00** le Conseil Municipal, convoqué le 24 septembre 2025, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence de Madame Véronique ARNAUD-DELOY, Maire de la Commune d'Apt.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjointe), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjointe), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjointe), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère municipale), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

**ONT DONNÉ PROCURATION** : Mme Emilie SIAS (2ème adjointe) donne pouvoir à M. Cédric MAROS, M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, Mme Sabrina HARCHACHE (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER, M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Yannick BONNET

**ABSENTS** : Mme Julie BOVAS (Conseillère municipale)

Accusé de réception en préfecture : La séance est ouverte, le Secrétaire nommé est Mme Célia BARBIER.  
084-218400034-20250930-003289-08  
Date de télétransmission : 02/10/2025  
Date de réception préfecture : 02/10/2025

Par délibération n° 000893 du 30 juin 2009, la Commune d'Apt a participé à la création de la Société Publique Locale d'Aménagement Territoire Vaucluse dont elle est actionnaire.

Il est rappelé au conseil que les Sociétés Publiques Locales d'Aménagement bénéficient d'un champ d'intervention très étendu et offrent la possibilité aux collectivités territoriales de gérer des services publics ou des projets d'intérêt général, sans mise en concurrence.

Pour des raisons de risques de crues, la Commune d'Apt doit envisager de libérer le parking public positionné actuellement dans le lit du Calavon. Cette question a notamment été débattue le 16 juillet 2024, à l'occasion de la présentation en conseil municipal du projet d'aménagement du Calavon par le SIRCC (Syndicat Intercommunautaire Rivière Calavon-Coulon) dans le cadre de l'obligation de mise en sécurité de la population en cas de crue.

Le Maire propose de confier à la SPL Territoire 84, dans le cadre du projet de réalisation de parkings de proximité, l'assistance dans les négociations foncières, la mise en œuvre de la procédure de DUP et la faisabilité d'un parc de stationnement.

La SPL T84 accompagnera la commune d'Apt pour la réalisation de cette opération selon les missions décrites dans le contrat d'assistance en annexe à la présente délibération qui consiste à :

- Mettre en œuvre les négociations foncières et l'acquisition amiable avec les propriétaires concernés des parcelles identifiées : AN 0497 et AS 0033 ;
- Réaliser les études de faisabilité pour le terrain non aménagé sur la parcelle AS 0033 ;
- Mise en place de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour le terrain non aménagé ;

Le coût prévisionnel détaillé dans le contrat d'assistance foncière prévoit les missions suivantes :

| Missions                                                     | Coût prévisionnel HT (€) |
|--------------------------------------------------------------|--------------------------|
| <b>Montant forfaitaire des interventions de la SPL</b>       |                          |
| Négociations foncières et acquisitions amiables              | 2 200 €                  |
| Etudes de faisabilité                                        | 6 375 €                  |
| Phase administrative (constitution DUP et le parcellaire)    | 25 000 €                 |
| Phase judiciaire (rédaction des offres et traité d'adhésion) | 3 500 €                  |
| <b>Montant prévisionnel estimé par la SPL</b>                |                          |
| BET et géomètre                                              | 9 500 €                  |
| <b>TOTAL</b>                                                 | <b>46 575 €</b>          |

**Considérant** qu'il convient de valider le contrat d'assistance foncière tel qu'annexé à la présente délibération afin de mener à bien le projet de réalisation de parkings de proximité.

## LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**Approuve** les termes du contrat d'assistance foncière public entre la SPL Territoire 84 et la commune d'Apt, dans le cadre du projet de réalisation de parkings de proximité tel qu'identifié ci-dessus.

**Autorise** le Maire à signer le contrat de mandat annexé à la présente ainsi que tout document s'y rapportant.

Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20250930-003289-DE  
Date de télétransmission : 02/10/2025  
Date de réception préfecture : 02/10/2025

**Dit** que les crédits nécessaires seront prévus au budget principal de la commune durant toute la période du contrat, et que le représentant légal de la ville pourra procéder à toutes formalités subséquentes à cette décision.

## POUR EXTRAIT CONFORME

**Célia BARBIER**  
Secrétaire de séance



**Véronique ARNAUD-DELOY**  
Maire d'Apt



Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20250930-003289-DE  
Date de télétransmission : 02/10/2025  
Date de réception préfecture : 02/10/2025